



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 099 - 2023

**Réglementant la circulation (Alternat)
18 bis Rue du Gué Morin (CF Plan) 22950 TREGUEUX**

Madame Christine METOIS-LE BRAS, Maire de la Ville de 22950 TREGUEUX,

VU, les pouvoirs de Police du Maire,

VU, le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2213-1,

VU, le Code Pénal et plus particulièrement l'article R644-2-1,

VU, le Code de la Route,

VU, l'arrêté interministériel du 06 Novembre 1992 approuvant la huitième partie du Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),

VU, la demande présentée le 09 mai 2023 par l'entreprise l'Entreprise VEZIE, Rue de la Ferrère – 22120 YFFINIAC, en vue d'effectuer des travaux de raccordement électrique au profit d'ENEDIS, 18 bis Rue du Gué Morin, 22950 TREGUEUX.

CONSIDÉRANT que, par mesure de sécurité des usagers de la route, il est nécessaire de réglementer la circulation sur cette rue pendant les travaux.

ARRETE

ARTICLE 01 : L'entreprise VEZIE, Rue de la Ferrère – 22120 YFFINIAC, procédera entre le 15 mai 2023 et le 26 mai 2023, à des travaux de raccordement électrique au profit d'ENEDIS, 18 bis Rue du Gué Morin, 22950 TREGUEUX.

Ces travaux imposeront par mesure de sécurité les dispositions suivantes :

Stationnement : Interdit bilatéralement à hauteur du chantier.

Autorisé aux véhicules et engins de chantier à proximité des travaux.

Circulation : Conservée sur chaussée rétrécie, par une signalisation de police de type AK3, AK5, à hauteur des travaux et aux heures d'activités du chantier.

Alternée, par une signalisation de police de type B15 et C18, ou feux tricolores, aux heures d'activités du chantier et à hauteur des travaux réalisés. Pose de panneaux KC1 « Piétons, prenez le trottoir d'en face ».

Sécurité : Établir un périmètre de protection, isolant en mode continu, l'emprise du chantier.

ARTICLE 02 : La signalisation réglementaire sera placée et maintenue par l'entreprise VEZIE, Rue de la Ferrère – 22120 YFFINIAC, qui répondra des accidents éventuels survenus du fait des travaux et veillera, en outre, à préserver le "droit des tiers".

ARTICLE 03 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera sanctionnée par la contravention de quatrième classe (750 euros) d'occupation du domaine public en méconnaissance des prescriptions de l'arrêté d'autorisation, infraction prévue et réprimée par l'article R644-2-1 du Code Pénal.

ARTICLE 04 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'autorité signataire ou contentieux auprès du Tribunal Administratif de 35000 RENNES dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 05 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, sera transmise pour information ou exécution, à :

- Monsieur Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique - 1 bis Bd Waldeck Rousseau - 22000 SAINT BRIEUC,
- Hôpital Yves LE FOLL - SAMU - 10 Rue Marcel Proust - 22000 SAINT BRIEUC,
- Service Départemental Incendie et Secours - Rue de Guernesey - 22000 SAINT BRIEUC,
- Centre de Secours et Protection Incendie du Perray - 103 / 107 Rue des Vallées - 22950 TREGUEUX,
- LA POSTE Direction - Place de la Liberté - 22000 SAINT BRIEUC,
- SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - Service OM - Rue du Boisillon - 22440 PLOUFRAGAN,
- BAIE D'ARMOR TRANSPORT - 1 Rue Sébastienne Guyot - 22950 TREGUEUX,
- Police Municipale, Centre Technique Municipal et Service Accueil - Mairie de 22950 TRÉGUEUX,
- VEZIE, Rue de la Ferrère – 22120 YFFINIAC

A Trégueux, le 11 mai 2023.

Le Maire-adjoint délégué aux Travaux, à la Voirie et à la Sécurité,



Département :
COTES D ARMOR

Commune :
TREGUEUX

Section : A
Feuille : 000 A 05

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 10/05/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Zone Allouat

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique de Gestion
Cadastrale
4 rue Abbé Garnier BP 2254 22022
22022 St Brieuc Cedex 1
tél. 02.96.01.42.42 -fax
ptgc.cotes-darmor@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

